

LES **CONTRACTUEL-LES** DE L'ÉDUCATION NATIONALE, UNE **MAIN D'OEUVRE BON MARCHÉ** SERVANT DE **VARIABLE D'AJUSTEMENT**

Le rendez-vous salarial convoqué par la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, le 9 décembre, s'est avéré être plus une farce qu'une véritable négociation.

Alors que le SMIC va de nouveau être revalorisé au 1er janvier 2022, **la ministre a refusé toute revalorisation du point d'indice** pour les fonctionnaires titulaires.

Et les personnels précaires de la Fonction publique sont laissés à leur condition...

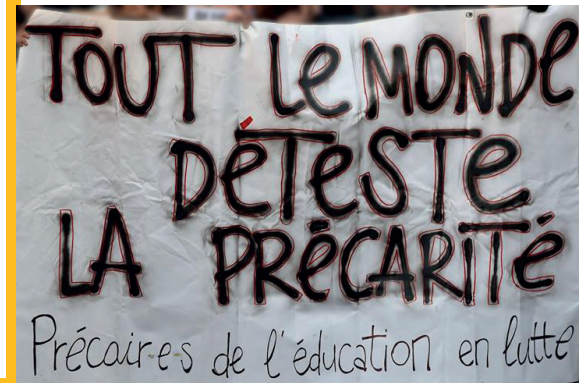
Encore une fois, un **nouveau tassement salarial va inévitablement se produire** et la masse de contractuel-les ne fera que progresser.

Concrètement, quelles répercussions dans la Fonction publique ?

EN 5 ANS



Salaire brut moyen des non-titulaires:
1462€ soit 15% au-dessus du SMIC



En moyenne, le salaire des non-titulaires flirte avec le SMIC.

Pour mémoire, le traitement indiciaire brut moyen :



Les personnels enseignants : 1805€



Les personnels administratifs, de labos, santé et sociaux, AED, AESH : 1118€

LE 27 JANVIER 2022, TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION POUR EXIGER

- une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € ;
- un SMIC à 2000€ brut ;
- le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- La titularisation des non-titulaires sans condition de concours ou nationalité ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- la revalorisation des pensions.

Enseignant-es non-titulaires

Environ 30% gagnent moins de 1520€ net.

Moins de 50% n'ont pas un salaire supérieur à 2260€ net, ce qui correspond aux salaires de fin de carrière.

L'écart de rémunération entre le début de carrière et la fin de carrière est de 14% (pour les titulaires l'écart est de 50%).

Non-titulaires hors enseignant-es

95% des ces personnels ne dépassent pas les 1520€ tout au long de leur carrière.

Le salaire moyen brut des moins de 30 ans est de 1164€, celui des plus de 50 ans est de 1035€.

Les femmes accusent un écart de 25% inférieur au salaire des hommes, soit 830€ en moyenne.

AESH et AED

AESH : salaire moyen net est de 897€ (souvent des contrats à 24H imposés)

AED : le salaire moyen net est de 916€ avec un temps de travail annualisé et souvent des semaines de travail approchant les 41h.

Cette baisse du niveau de rémunération a des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des personnels.

Elle est aussi un indicateur clair de la dépréciation des qualifications des personnels et des professions exercées.



Personnels Administratifs, techniciens, santé, sociaux

Le salaire moyen net est de 1488€ avec des écarts importants en fonction des primes.

La moitié de ces agent-es ont des salaires ne dépassant pas 1254€ net (en 2021).

LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :



- ✓ un emploi pérenne statutaire pour toutes et tous ;
- ✓ une grille salariale démarrant à 2 fois le SMIC soit un salaire de début de carrière équivalent à 4000 € brut ;
- ✓ un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière, garanti individuellement à tout-e agent-e, pour une carrière complète ;
- ✓ une carrière sur 1 seule grade et 18 échelons au même rythme de progression pour toutes et tous.